

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DU GELON ET DU COISIN
S. I. E. G. C.

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 04 mai 2021

Le quatre mai deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le conseil syndical s'est réuni en visio-conférence, à la suite de la convocation adressée par Madame La Présidente, Nicole BOUVIER, le 27 avril 2021

Présents :

Commune	Nom Prénom	Commune	Nom Prénom
Betton-Bettonnet		Champlaurant	Eric Barbier
Bourgneuf	Nicole Bouvier	Châteauneuf	Nadège Etienne
Chamousset	Aurore Stivanello	Coise	Anne Coudray
	Gwenaëlle Provent		Jennifer Revy-Nuyttens
Chamoux-sur-Gelon		Hauteville	Marc Girard
	Sébastien Senis		
Montendry	Jacqueline Schenckl	Villard-Léger	Florent Monin
			Lucie Burdeau
Villard d'Héry			
	Christine Belingheri		

Excusés ou absents : Philippe Fantin, Jérôme Berthier, Franck Berthier, Sylvie Plottier, Eric Sandraz, Thierry Martin, Sandrine Viguier-Carrin

Présente sans voix délibérative : Isabelle Lafaye

Procurations : Thierry Martin donne procuration à Nicole Bouvier, Philippe Fantin donne procuration à Marc Girard, Sylvie Plottier donne procuration à Nicole Bouvier

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Monsieur Eric BARBIER** est désigné secrétaire par le conseil syndical et en accepte les fonctions.

I – Demandes de subventions auprès du Département et de la Région

- **Travaux de réfection des sols du RDC de l'école de Châteauneuf (délibération n°1 et 2-04052021)**

Les sols vétustes du rez-de-chaussée de l'école de Châteauneuf doivent être remplacés. Ils seront recouverts de dalles en PVC permettant de masquer les imperfections. Le montant des travaux s'élève à 23 292€ TTC.

Ces travaux pourraient bénéficier de financements du Département et de La Région. C'est pourquoi la présidente propose à l'assemblée de demander une subvention au titre du FDEC et une subvention au titre du Contrat Ambition Région (CAR).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention auprès du Département au titre du FDEC
 - **Sollicite** une subvention auprès de La Région au titre du CAR
 - **Dit** que les travaux seront réalisés à partir de **juillet 2021**
 - **Autorise** La Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires.
- **Fourniture et pose de stores, volets roulants aux écoles de Châteauneuf et Chamoux-sur-Gelon (délibération n°3 et 4 -04052021)**

Les écoles de Châteauneuf et Chamoux-sur-Gelon ne sont pas équipées de volets ou stores permettant de lutter contre les chaleurs excessives.

Ainsi un devis pour leur équipement a été réalisé pour un montant total de 41 840€ TTC.

Madame La Présidente propose au Conseil Syndical de solliciter des financements auprès de La Région et du Département.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention auprès du Département au titre du FDEC
- **Sollicite** une subvention auprès de La Région au titre du CAR
- **Autorise** La Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires.

II – Projet de cuisine centrale à Aiton

Madame La Présidente a assisté à deux réunions de présentation du projet de cuisine centrale à Aiton.

Ce projet initialement envisagé pour les besoins de la commune d'Aiton (école, crèche, portage de repas et maison de retraite) pourrait être étendu au territoire de la Communauté de Communes Portes de Maurienne et de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Le local serait construit à côté de la maison de retraite d'Aiton et comprendrait non seulement la cuisine centrale mais également le restaurant scolaire de la commune.

Trois scénarii ont d'ores et déjà été envisagés en fonction du nombre de repas produits :

Scénarii	Surface nécessaire	Coût total
Production de 1000 repas jour	620 m ²	2 206 320€ TTC
Production de 1500 repas jour	820 m ²	2 742 540€ TTC
Production de 2000 repas jour	900 m ²	2 949 940€ TTC

Le projet porte sur la confection de repas à base de produits locaux, pour des livraisons en liaison froide.

Les études ont à ce jour portées uniquement sur la faisabilité du bâtiment et son chiffrage.

La Communauté de Communes Porte de Maurienne qui souhaite associer d'autres collectivités au projet demande un engagement ferme de leur part. Il est toutefois impossible de le faire dans l'état actuel des études.

En effet, le coût de revient prévisionnel d'un repas n'a pas encore été établi.

Le circuit d'approvisionnement local n'a pas encore été étudié et consulté.

Ainsi lors de la dernière réunion, il a été décidé de recruter un cabinet en mesure d'établir ces données.

La Communauté de Communes venant de recruter un chargé de mission en agriculture propose de conduire l'étude des circuits d'approvisionnement locaux.

De plus, une enquête est réalisée sur l'ensemble des collectivités potentiellement concernées pour estimer les besoins journaliers en repas.

Le SIEGC a répondu pour un besoin journalier de 350 repas.

Ce projet donnerait lieu à la création d'une structure intercommunale type syndicat mixte. Le président de la Communauté de Communes Portes de Maurienne a assuré que les collectivités s'associant au projet n'auraient pas à prendre part à l'investissement.

Cela soulève toutefois des interrogations sur les participations au fonctionnement. Est-ce que cela ne demanderait pas un engagement financier du SIEGC supérieur à celui qu'il a actuellement pour l'achat de ses repas auprès d'un prestataire privé ?

Est-ce que le SIEGC souhaiterait faire ce choix politique : en effet, si d'une façon générale il est souhaitable de proposer des repas de qualité aux enfants, est-ce que la collectivité et les familles pourront en supporter le surcoût ?

Aurore Stivanello suggère qu'une enquête soit faite auprès des parents. La réflexion du SIEGC ne doit pas se détacher de l'avis des familles.

Christine Belingheri indique que la maison de retraite d'Aiton est incluse au projet alors que le conseil d'administration n'en n'a pas fait la demande voire même n'y serait pas favorable. La construction de la cuisine à côté de la résidence apportera beaucoup de nuisances : bruit, odeurs, perte de foncier, ...

Eric Barbier se demande quel avantage aurait le SIEGC à participer à ce projet. Les participations des communes au fonctionnement du SIEGC risquent d'être fortement impactées. Les coûts risquent d'être subis, alors qu'avec un fournisseur privé dans le cadre d'un marché public, les prix peuvent être remis en question en fin d'engagement par une nouvelle consultation.

Nicole Bouvier indique que s'engager dans ce projet serait un engagement local fort aussi bien pour l'environnement que pour l'agroéconomie locale.

Marc Girard précise que le projet vise à favoriser les produits locaux mais qu'en cas de besoin, l'approvisionnement peut se faire hors secteur. Bien évidemment cela aura un coût supérieur mais l'objectif à atteindre est la qualité.

Par ailleurs, le dimensionnement de la cuisine dépendant du nombre de repas quotidien à produire, il est nécessaire que les collectivités s'engagent à la conception du projet.

Pour conclure Nicole Bouvier rappelle que l'heure n'est pas à la décision mais à la réflexion :

- Est-ce que le SIEGC partage bien une volonté politique de fournir des repas de qualité aux enfants ?
- Est-ce que le SIEGC, et donc ses communes membres, pourraient ou souhaiteraient supporter l'effort financier que ce projet impliquerait ?
- Est-ce que les familles pourraient accepter de payer plus cher les repas ?

III – Point sur les travaux en cours

Ecole de Villard-Léger : désembouage de l'installation de chauffage et remplacement d'une pompe à l'arrêt du chauffage.

Ecole de Chamoux-sur-Gelon : l'alerte intrusion donnée par des cornes de brume n'étant pas entendue dans l'ensemble du bâtiment, un devis pour une alarme électronique a été établi pour un montant de 8800€. Un autre devis est en cours.

Ecole de Coise : pose de placards muraux dans les salles de sieste des classes du RDC. Le montant des devis sont compris entre 5300€ et 15 000€. Un devis est encore attendu.

Le moins onéreux ne comprend pas la pose. Si le choix se porte sur ce dernier, le SIEGC sollicitera les communes pour une mise à disposition de quelques jours d'un agent communal.

Local technique : le plancher est fait. L'agent technique se chargera de l'électricité. Une entreprise interviendra pour le doublage et les cloisons.

IV – Choix du mode de chauffage à l'école de Coise

Dans le cadre des travaux de réfection de l'école de Coise, le choix du mode de chauffage à opérer est un élément important du coût de la rénovation et du coût de fonctionnement énergétique du bâtiment dans les années à venir.

Le bureau d'étude en charge du dossier a fait ressortir deux possibilités :

- La chaudière à granules
- Les pompes à chaleur

Toutefois malgré plusieurs relances il n'a pas apporté des réponses suffisamment claires sur les avantages et les inconvénients des deux installations, permettant une prise de décision.

En conséquence, il est décidé de réaliser une étude thermique complémentaire avec un bureau indépendant.

V – Divers

Les lignes directrices de gestion des ressources humaines (LDG)

La Présidente explique à l'assemblée, que les lignes directrices de gestion (LDG) ont été introduites par la loi du 06/08/2019 dite loi de transformation de la fonction publique.

Toutes les collectivités ont désormais l'**obligation** de définir des LDG.

Les LDG sont des orientations à mettre en place sur le long terme (durée maximum de 6 ans, révisables en tout ou partie en cours de période) qui permettent de formaliser une politique RH.

Les LDG sont **arrêtées par l'autorité territoriale** (la Présidente), après avis du comité technique puis à compter de 2023 par le comité social territorial.

Les LDG poursuivent deux objectifs :

1°- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines : créations de postes, recrutement, carrière, formation, ...) à partir d'un état des lieux des effectifs, des départs en retraite, des types de postes, du contexte local, de la nature de son activité, de ses projets,

2°- fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels : Il s'agira sur ce point de déterminer les critères d'évolution professionnelle au sein de la collectivité et en particulier les conditions d'avancement de grade. En ce qui concerne les critères de promotion interne, il y a une particularité : en effet, pour les collectivités obligatoirement affiliées au CDG telles que le SIEGC, c'est le président du CDG qui arrête les « lignes directrices de gestion au titre de la promotion interne ». Le SIEGC peut déterminer des critères interne pour sélectionner les dossiers de promotion à présenter au CDG.

Tournage de la série « Parallèles » à l'école élémentaire de Chamoux-sur-Gelon

Le tournage s'est déroulé mardi 04 mai dans la cour de l'école et rue des Ecoles.

L'équipe de tournage a pris le temps entre deux scènes d'expliquer son métier aux enfants. Une petite dotation sera versée au SIEGC en dédommagement pour l'utilisation des locaux.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 20h30.

Fin de séance à 20h30.